EXCELIA GROUP – 102 Rue des Coureilles – **17000 LA ROCHELLE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2019

MALEVAUT - NAUD

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers

55 Boulevard François Arago
79180 CHAURAY

Tél. 05 49 24 10 65 Télécopie 05 49 33 56 11

mail@malevaut-naud.com

EXCELIA GROUP

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2019

Aux membres de l'association Excelia Group

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Excelia Group relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.1 « Evènements principaux de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant l'avance faite par l'association EXCELIA GROUP à l'association TOP EDUCATION et son provisionnement intégral.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et notamment en ce qui concerne la reconnaissance du chiffre d'affaires, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement

détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CHAURAY, le 2 janvier 2020
MALEVAUT-NAUD
Société de Commissariat aux comptes

F. VIOLLEAU
Commissaire aux comptes

Annexes

Bilan Actif

		31/08/2019			31/08/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	871 882	522 959	348 923	352 178
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	131 013	101 863	29 149	33 295
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	10 165	10 165		
	Autres immobilisations corporelles	6 870 792	4 613 797	2 256 995	2 086 600
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				14 519
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	100 000	100 000		
	Créances rattachées à des participations	100 000	35 000	65 000	65 000
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	45 313		45 313	28 084
	TOTAL (I)	**8 129 165**	**5 383 784**	**2 745 380**	**2 579 677**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	15 537 830	970 316	14 567 513	4 150 320
	Autres créances	1 969 196	1 536 126	433 070	381 368
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	4 016 382		4 016 382	12 033 873
	DISPONIBILITES	9 690 547		9 690 547	86 075
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	440 742		440 742	348 824
	TOTAL (II)	**31 654 697**	**2 506 443**	**29 148 254**	**17 000 460**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**39 783 861**	**7 890 227**	**31 893 635**	**19 580 137**

(1) dont droit au bail
(2) dont à moins d'un an
(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre

MALEVAUT-NAUD
Commissaire aux comptes
Visa

Bilan Passif

		31/08/2019	31/08/2018
Fonds associatifs	**Fonds propres**		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	6 780 693	6 264 554
	Résultat de l'exercice	1 431 701	516 139
	Total des fonds propres	**8 212 394**	**6 780 693**
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	8 249	16 961
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs	**8 249**	**16 961**
	Total des fonds associatifs	**8 220 643**	**6 797 654**
Provisions	Provisions pour risques	444 000	324 000
	Provisions pour charges	686 297	787 600
	Total des provisions	**1 130 297**	**1 111 600**
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés	106 466	121 966
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés	**106 466**	**121 966**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	981 916	3 247 261
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		2 691 171
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 118 253	1 367 276
	Dettes fiscales et sociales	3 328 667	3 235 688
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	377 402	13 654
	Autres dettes	3 036 853	594 571
	Produits constatés d'avance	12 593 138	399 295
	Total des dettes	**22 436 228**	**11 548 917**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**31 893 635**	**19 580 137**
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 431 700,83	516 138,95
	(1) Dont à moins d'un an	21 656 967	10 821 265
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	3 053	2 370 808
	ENGAGEMENTS DONNES		

MALEVAUT-NAUD
Commissaire aux comptes
Visa

Compte de Résultat

		31/08/2019	31/08/2018
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	30 379 498	28 496 891
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	884 532	682 458
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	105 931	363 942
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	1 384 555	1 299 133
	Autres produits		8 712
	Total des produits d'exploitation	**32 754 515**	**30 851 136**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	10 425 362	9 195 770
	Impôts, taxes et versements assimilés	246 772	316 660
	Rémunération du personnel	12 631 091	11 996 578
	Charges sociales	5 543 044	5 483 282
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	617 805	548 723
	Dotation aux provisions	325 910	1 231 043
	Autres charges	1 253 935	1 718 243
	Total des charges d'exploitation	**31 043 920**	**30 490 300**
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	**1 710 595**	**360 836**
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérets et produits financiers	124 395	266 004
Charges financières	Dotation aux amortissements et aux dépréciations	162 500	135 000
	Intérets et charges financières	6 111	7 204
	2 - RESULTAT FINANCIER	**(44 217)**	**123 800**
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	**1 666 379**	**484 636**
	Produits exceptionnels	8 712	7 846
	Charges exceptionnelles	229 947	12 655
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(221 235)**	**(4 810)**
	Impôts sur les sociétés	28 943	30 805
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	15 500	67 117
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	**32 903 122**	**31 192 103**
	TOTAL DES CHARGES	**31 471 421**	**30 675 964**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**1 431 701**	**516 139**
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**PRODUITS**		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		

MALEVAUT-NAUD
Commissaire aux comptes
Visa